

Bazas le 24 mai 1816  
Le Sous-Préfet de Bazas  
à M. Le Préfet de la Gironde,

*En marge le Préfet autorisait "à requérir les chefs de la loge de s'abstenir de se réunir provisoirement mais sans donner d'ordre. On pourrait mander M. Mallac afin de lui faire connaître l'effet que produit cette réunion"*

*Vous appelez mon attention sur les diverses sociétés ou réunions qui peuvent exister dans mon arrondissement sous diverses dénominations. Je n'en connais aucune si ce n'est la loge maçonnique qui existe à Langon.*

*Cette société fut érigée par les soins de M. Huet mon prédécesseur. On y admit lors de sa formation des personnes qui avaient joué un rôle marquant en 1793.*

*Dans ses commencements leur ferveur était grande, leurs assemblées étaient fréquentes, le nombre augmentait chaque jour; mon prédécesseur qui était le vénérable de la loge était en même temps l'âme et la cheville ouvrière de toutes leurs opérations.*

*Lors des événements de mars 1814 leur réunion devint plus rare. Ceux des membres dont les opinions étaient portées par la cause royale cherchèrent à s'en éloigner, ils avaient une espèce de honte de se trouver avec des personnes qui avaient marqué la révolution. Les choses sont enfin venues à ce point qu'aujourd'hui on ne voit dans la loge, à l'exception néanmoins d'un très petit nombre, que des personnes qui pendant l'interrègne ont été affiliées à quelque fédération ou signé l'article additionnel des constitutions de l'usurpateur. Il n'est pas donné à un profane de pénétrer dans le secret de leurs opérations ni savoir ce qui se passe dans la loge, mais je ne puis vous dissimuler que ces réunions ne laissent point que d'inspirer aux habitants de Langon quelques inquiétudes.*

*Le lieu où ils se rassemblent est un peu éloigné de la ville et sous ce rapport, les esprits sont plus agités, on soupçonne leurs relations, on pense généralement qu'ils sont instruits de tous événements politiques qui se passent*

*et que dès lors, tous cela peut produire un mauvais effet sur l'esprit public.*

*J'ignore si leur réunion est conforme aux Dispositions de la loi du 19 juillet 1791 et si la déclaration en a été faite à la commune.*

*Les officiers sont:*

*Le Vénérable ..... Mallac  
Premier surveillant .....Labrousse  
Deuxième surveillant .....Pouccaute, aîné  
L'orateur ..... Fages Vital  
Le secrétaire ..... Gramidon  
L'expert.....Bonnet  
Le maître de cérémonie ...Boissonneau  
L'hospitalier-aumônier.....Lataste  
Le garde des sceaux..... Cluzan, père  
L'économiste.....Saint-Espès, aîné*

*En général et à l'exception des trois derniers tous ces officiers ont une façon de penser condamnée par l'opinion publique et paraissent peu dévoués au gouvernement actuel.*

*Voilà monsieur le Préfet les renseignements que j'ai recueilli. Je n'appartiens à aucune loge et dès lors je ne puis vous transmettre que ce que la notoriété publique et la voix du peuple m'a mis à même d'apprendre et de savoir. Je livre tous ces renseignements à vos méditations.*

*Dans la ville de Bazas, il existe bien un caffè dans lequel on ne voit réunies que des personnes qui se sont constamment prononcées contre le gouvernement royal. Déjà ni le maire de Bazas et moi avons eu l'honneur de vous designer ce caffetier. Nous attendons les mesures que vous pourriez prescrire à cet égard.*

*Daigner agréer l'hommage de mes sentiments respectueux.*

Le Sous-préfet, chevalier de l'ordre  
Royal de la Légion d'honneur  
D'Escures